



15<sup>ÈME</sup>  
ÉDITION

SEMI-MARATHON DE L'ARMAGNAC

dimanche 27 septembre 2020

## RÈGLEMENT DES CHALLENGES 2020

### PRINCIPE DES CHALLENGES ENTREPRISES / CLUBS

Dans le cadre de son développement, l'association L'Élan d'Armagnac souhaite valoriser les couleurs de l'entreprise et des clubs. Un challenge spécifique a donc été créé. Il s'adresse aux entreprises, groupement d'entreprises, collectivités, autres groupements professionnels et aux clubs ou associations sportives. Les récompenses seront remises, après l'évènement, dans la salle des fêtes de Villeneuve-de-Marsan.

#### ➔ Challenge de la performance

Pour être classée dans le challenge de la performance, l'équipe doit rassembler au moins 2 arrivants sur le semi-marathon de l'Armagnac (relais duo non compris) et 2 arrivants sur le 10 km de l'Armagnac. Le classement pour l'équipe est établi par cumul des 2 meilleurs temps sur le semi-marathon ajoutés aux 2 meilleurs temps sur le 10 km.

Un trophée sera remis : challenge de la performance sur le semi-marathon

#### ➔ Challenge de la mobilisation (entreprises et clubs)

L'association L'Élan d'Armagnac récompensera l'équipe la plus représentée. L'équipe gagnante sera définie par le cumul des points attribué à chaque personne ou équipe<sup>1</sup> qui la constitue et en fonction de l'épreuve à laquelle elle aura participé (relais duo : 5 points, semi-marathon : 4 points, 10 km : 3 points, marche : 1 point).

Un trophée sera remis : challenge de la mobilisation

### QUELLES SONT LES CONDITIONS DE CRÉATION D'UNE ÉQUIPE ?

Plusieurs prérequis sont nécessaires à la création d'une équipe aux challenges Entreprises :

- constituer une équipe au sein d'une structure existante (entreprise ou collectivité)
- effectuer le règlement de la totalité des inscriptions de l'équipe en un paiement unique (carte bancaire)
- avoir finalisé son équipe avant le 25 septembre 2020 (inscriptions saisies, justificatifs obligatoires envoyés et règlement effectué)
- obtenir l'acceptation et l'engagement à respecter le règlement officiel du semi-marathon de l'Armagnac de la part de chaque membre de l'équipe.

### POURQUOI S'INSCRIRE AUX CHALLENGES ENTREPRISES ?

Plusieurs avantages sont à distinguer :

- création d'une dynamique interne au sein de votre structure (entraînement ensemble entre midi et 14h, possibilité pour tous de participer, etc...)
- remise de 10 % au delà du 10ème inscrit, repas non compris
- pour les entreprises partenaires, repas et dossards gratuits (voir le dossier de partenariat sur demande)
- retrait anticipé de tous les dossards sur demande
- trophées spécifiques permettant à tous de participer pour la performance ou pour le plaisir

### COMMENT PROCÉDER ?

Afin de créer votre « équipe entreprise ou club », allez sur [semi-marathon-armagnac.com/inscriptions](http://semi-marathon-armagnac.com/inscriptions)

Pour s'inscrire « en tant qu'équipe » :

- Cliquer sur le bouton « s'inscrire » situé en face de l'épreuve pour laquelle vous souhaitez inscrire des personnes
- Donner l'ensemble des informations vous concernant (nom, prénom, sexe, date de naissance, club, email, téléphone, lieu d'habitation)
- Remettre les documents nécessaires vous concernant (certificat médical, licence, autorisation parentale...)
- Une fois la première inscription validée, cliquez sur « ajouter une inscription » sur la page du récapitulatif (panier)
- Procéder de même, en reprenant du point 1, pour inscrire les autres personnes
- Procéder au paiement par carte bancaire lorsque toutes les personnes ont été inscrites. La remise de 10 % sera automatique au delà du 10ème inscrit, repas non compris

Autres informations :

- Validation des inscriptions de chaque participant après vérification par l'organisation des documents remis
- **Date limite d'inscription (dossiers complets) : 25 septembre 2020.** Au delà, aucune inscription ne sera prise en compte
- Retrait des dossards, pour le groupe : samedi entre 17h et 19h ou dimanche entre 7h et 8h30 au marché couvert – allée d'Haussez – Villeneuve de Marsan.

Pour toutes informations complémentaires :

- se référer au règlement de la manifestation sur le site du semi-marathon de l'Armagnac
- nous contacter par téléphone au 06 85 07 23 99 ou par mail à [contact@semi-marathon-armagnac.com](mailto:contact@semi-marathon-armagnac.com)

<sup>1</sup> Une équipe courant le relais duo, pour le challenge de la mobilisation, sera comptabilisée comme un seul arrivant.